



Intérêts à fond perdu. Changement d'assurance. Taux à 1% pour travaux.

Par TL21, le 10/01/2020 à 17:56

Bonjour,

Alors que j'allais signer chez un concurrents, mon banquier m'a relancé, demandé l'offre concurrente et m'a renvoyé une offre similaire. Je suis donc resté dans ma banque.

J'ai contracté un emprunt immobilier global de 113000€ sur 240 mois. Il se décompose 85000€ pour le bien et 28000€ de travaux. (Pour lesquels j'ai fourni 3 devis.)

1 - Je devais commencer à rembourser les mensualités après la signature devant notaire. Au lieu de cela, la banque me fait payer des intérêts à fond perdu et m'explique que tant que les devis n'auront pas été facturés ce sera comme ça. Je n'ai pas été informé, ce n'est pas précisé dans l'offre définitive (tout comme dans l'offre provisoire).

2 - Les montant des travaux atteint 30% du montant de l'achat et on ne m'a pas proposé le taux 0% mais appliqué le taux du crédit.

3 - Je détiens 2 comptes bancaire et ils débitent une partie (intérêts bancaire sur l'un et intérêts assurance sur l'autre???)

4 - Je ne peux pas changer d'assurance emprunteur alors que j'en avais parlé avec la banquière, et je ne peux pas présenter d'échéancier définitif puisque que je n'aurais pas d'échéancier définitif sans que les travaux n'aient facturés.

La conclusion: 1 = c'est que les intérêts à fond perdu vont dors et déjà augmentés le taux fixe auquel j'ai signé. 2 = Que je vais payer un taux plus important que le 1% sur les travaux alors que j'aurai pu en bénéficier. 3 = Les frais de gestions sur le second compte qui dormait vont m'être appliqué. 4 = Je suis bloqué pour changer d'assureur emprunteur alors qu'il faut le faire avant un an sinon très difficile.

Dans l'attente de vous lire, bien cordialement. T. Lorient